

premier abord ce serment m'a aussi paru tel que V. E. le dit ; & c'est ce qui m'a fait prendre la liberté de m'en expliquer : Mais on m'a démontré visiblement, qu'il ne s'y trouvoit rien, qui ne fut tiré ou des Constitutions ou des Sermens précédens , & il dépend de V. E. d'en faire elle-même la recherche , surtout dans les actes de la Confédération de Sandomir , & dans le serment qui s'y trouve, par lequel les Etats de la République se sont conjurez contre l'Electiion d'alors & contre l'Elû des Suedois. Le reste de la pièce de V. E. renferme bien de grands termes, mais qu'Elle me permette de le dire, il n'y a rien dans le fond.

J'ai été embarqué avec V. E. dans la même galere, & ayant pareillement été arrêté à Danzig, je me suis soumis à la Loi du Vainqueur, mais je ne me trouve pas par là ni Esclave ni Deserteur, comme V. E. le veut faire accroire ; car quoiqu'il m'ait été bien sensible que les affaires ne soient pas tournées selon nôtre gré, tout cela a pourtant été suffisamment radouci par un sacrifice volontaire pour le bien de la Patrie, & par l'esperance du rétablissement du salut & de la tranquillité de la République ; & puisque mes souhaits seront certainement remplis avec l'aide du Ciel , je me crois beaucoup plus libre ici que sous la subordination de la Cour de France, dont le Ministre a commencé à gouverner despotiquement, quoi qu'avec beaucoup d'embaras & sans avoir le moindre appui, en dépossedant bien des personnes de leurs charges & fonctions, & en dictant des punitions sans avoir fait examiner l'affaire en Justice.

Tout cela n'est que trop connu à V. E. & que peut-on dire de nouveau à une personne qui est bien informée de l'affaire ?

Le Primat du Royaume ne peut que se l'imputer